

## Aperçu des interventions dans le domaine des abus sexuels sur les enfants et les adolescents

Intervention	Mandats d'examen, questions et mesures demandées (texte des interventions)	acteurs à analyser	thèmes secondaires	fournisseurs d'informations et de bases
Po. CAJ-CN <a href="#">24.3472</a> <b>Abus sexuels dans les structures d'accompagnement des personnes vulnérables en Suisse</b> <i>transmis le 11.9.2024</i>	Comment, en Suisse, les structures d'accompagnement des personnes vulnérables (par ex. les églises, les clubs sportifs ou les communautés religieuses), qui aident notamment les jeunes ou les personnes ayant besoin d'un soutien spirituel, traitent-elles les cas d'abus sexuels commis en leur sein par le passé et font intervenir les autorités pénales compétentes ?	églises communautés religieuses clubs sportifs	traitement des cas passés par des organisations  saisissement des autorités pénales	<b>mandat de recherche</b>
	Quelles mesures ont été prises pour prévenir de futurs abus ?		prévention actuelle	<b>mandat de recherche</b>
	Est-il nécessaire de légiférer pour améliorer la situation ? Quelles sont les mesures envisageables à cette fin ?		nécessité de légiférer	OFJ/OFAS
Po. Kamerzin <a href="#">24.3334</a> <b>Étendre le champ d'étude concernant les abus sexuels sur mineurs</b>  Avis du CF : l'analyse et les recommandations demandées par le postulat se limiteront donc aux domaines dans lesquels la Confédération dispose d'une compétence de réglementation ou d'encouragement.	Rédiger un rapport sur les cas d'abus sexuels sur mineurs dans toutes les structures de socialisation (écoles, clubs sportifs, associations culturelles et artistiques, etc.).	écoles clubs sportifs associations culturelles et artistiques camp de vacances  dans tous les autres environnements	enquête et données	<b>mandat de recherche</b>
	Élaborer les recommandations nécessaires pour lutter contre ces actes de violence.		prévention	<b>mandat de recherche</b>

<i>transmis le 14.6.2024</i>				
<p>Po. von Falkenstein  <a href="#">24.3683 Tolérance zéro à l'égard de la violence sexualisée entre mineurs</a>  <i>transmis le 27.9.2024</i></p>	Déterminer, à l'aide d'une étude représentative, le nombre d'enfants ou d'adolescents victimes de violence sexualisée de la part d'autres mineurs et les causes de cette violence.	Personnes mineures exerçant des violences sexualisées sur des enfants et des adolescents	données représentatives	<b>mandat de recherche</b>
		et	causes	OFAS
	Identifier les raisons pour lesquelles le taux de communication, de signalement et de dépôt de plainte est aussi bas ; établir comment remédier à cet état de fait et quels sont les besoins des victimes en termes de soutien.	victimes mineures de violences sexuelles commises par des auteurs mineurs	taux de communication, de signalement et de dépôt de plainte	OFJ/OFAS
	Proposer des mesures pour améliorer la prévention de la violence sexualisée entre pairs et de la violence sexualisée envers les enfants et les adolescents en général.		prévention	<b>mandat de recherche</b>
	Examiner si la création d'un organe national réunissant tous les niveaux de l'État ainsi que des représentants des milieux scientifiques et de la société civile (à l'image du Conseil national contre les violences sexuelles envers les enfants et les adolescent [ <i>Nationaler Rat gegen sexuelle Gewalt an Kindern und Jugendlichen</i> ] mis en place en Allemagne) pourrait favoriser la protection des enfants et des adolescents contre la violence sexualisée.		organe national / conseil à l'échelon national	<b>mandat de recherche</b>
	Débattre des mesures permettant d'empêcher les jeunes de passer à l'acte.		prévention de la criminalité	OFAS

Mo. Funciello <a href="#">23.4191</a> (et 5 autres motions de même teneur) <b>Stratégies de protection pour la prévention des abus dans les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes</b> xxxx	Proposer des bases légales pour obliger les organisations telles que les églises (nationales), les écoles et les associations qui travaillent avec des enfants et des jeunes à définir et à appliquer des stratégies de protection standardisées, contraignantes et adaptées aux risques et à effectuer des contrôles, le but étant de prévenir les abus <b>sexuels, physiques et psychiques</b> .	églises (nationales) écoles associations qui travaillent avec des enfants et des jeunes	obligation légale pour les concepts de protection	OFJ/OFAS
	Présenter un plan de mesures.		Plan/propositions de mesures	<b>mandat de recherche</b> OFAS
Po. Clivaz <a href="#">24.3298</a> <b>Mieux combattre l'inceste en Suisse</b> <i>transmis le 14.6.2024</i>	Commander une enquête nationale approfondie pour évaluer la prévalence de l'inceste en Suisse (victimes mineures).	familles	enquête et données	<b>mandat de recherche</b>
	Dans le cadre de cette étude, appliquer les méthodes adéquates pour identifier les obstacles qui empêchent les victimes de signaler les cas d'inceste et les circonstances qui expliquent les faibles taux de dépôt de plainte et de condamnation.	victimes	taux de signalement, de dépôt de plainte et de condamnation	OFJ/OFAS
	Réaliser une étude comparative avec d'autres ordres juridiques (par ex. l'Allemagne et l'Autriche) qui ont mis en place des mesures efficaces pour lutter contre l'inceste, afin d'identifier les meilleures pratiques et les approches efficaces qui pourraient être adaptées au contexte suisse.		comparaison avec d'autres ordres juridiques	Institut suisse de droit comparé (ISDC)
	Proposer des recommandations pour améliorer la prévention de l'inceste en Suisse, mettre en place des stratégies efficaces de détection pour augmenter		bonne pratique en matière de prévention de l'inceste	<b>mandat de recherche</b>
			prévention	<b>mandat de recherche</b>

	le taux de signalement et de poursuite des cas, et offrir un meilleur soutien aux victimes.		soutien aux victimes d'inceste	OFJ/OFAS
	Le cas échéant, proposer des révisions du code pénal et du code civil.		nécessité de légiférer	OFJ/OFAS